Questions sur Al-Hijrah

Shaikh ‘Abd Ar-Rahman Al-‘Adani

Traduit par Umm Souleyman
Revu par les salafis de l’Est

بسم الله الرحمن الرحيم

Introduction du traducteur (anglais) : Abu Abdir-Rahman Abdullah MacPhee, Darul-Hadith, Dammaj.

La louange est à Allah, nous Le louons, et nous recherchons l'aide auprès de Lui, et nous Lui demandons le pardon. Et nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal de nos âmes et le mal de nos actes. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider. J'atteste qu'il n'y a aucune divinité digne d'être adorée en dehors d’Allah, Seul, sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et messager.

Ceci dit : voici, pour le lecteur, des questions-réponses sur un sujet d'une importance extrême auquel les musulmans d'Occident sont directement confrontés, et qui est le sujet de *Al-Hijrah* (l’émigration). Ces questions-réponses ont été retranscrites à partir d’une cassette audio, puis traduites pour le bénéfice des musulmans (francophones).

Notre shaikh bien-aimé **'Abdur-Rahman ibn 'Umar Al-‘Adani** a répondu à ces questions. Shaikh 'Abdur-Rahman fait partie des étudiants de l'Imam, le revivificateur de la Sunna, **Muqbil Ibn Hadi Al-Wadi'i**.

L'imam Al Wadi'i a mentionné shaikh 'Abdur-Rahman dans son autobiographie éditée il y a 8 ans, en l'an 1417, et il a dit à son propos: “Il est devenu une source [de référence] pour ses frères, dans différentes sciences”. L'imam a également cité shaikh 'Abdur-Rahman dans son sermon d'adieu comme étant parmi les savants vers lesquels, si un problème devait toucher les gens de la Sunna au Yémen, ils [les gens] devraient revenir afin de le régler.

De même, le successeur de l'imam, le bien-aimé **Shaikh Yahya Ibn 'Ali Al-Hajuri**, cita shaikh 'Abdur-Rahman dans son livre *At-Tabaqat* comme étant parmi les grands savants du Yémen et le décrivit comme: “une personne d'intellect sain; Allah lui a donné beaucoup de science, d'humilité, et un très bon caractère, ainsi que la fermeté sur la Sunna”.

Je demande à Allah L'Exalté de récompenser shaikh 'Abdur-Rahman par le bien et de le bénir pour avoir pris le temps de répondre à ces questions importantes.

بسم الله الرحمن الرحيم

Suivre la lecture en écoutant le shaikh
Partie 1 : **Ecouter**
Partie 2 : **Ecouter**

La louange est à Allah, Seigneur de l'univers. J'atteste qu'il n'y a aucune divinité digne d'être adorée en dehors d'Allah, Seul, sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son messager, et que la prière et le salut d'Allah soient sur lui, sa famille et ses Compagnons.

Ceci dit : Voici un ensemble de questions que nos frères de France, qu'Allah les protège, ont posées sur l'accomplissement de *Al-Hijrah* pour Allah, pour la face d'Allah, de la terre des mécréants vers la terre d'Islam. Nous demandons à Allah qu'Il nous aide à leur répondre, et qu'Il nous accorde le succès et la justesse dans les réponses, qu'Il fasse profiter de ces réponses, et qu'Il rectifie nos intentions.

Question 1 : Nos frères, qu'Allah les protège, demandent : quelle est la définition de *Al-Hijrah* dans la langue et dans la législation Islamique, quel jugement prend-elle, et quelle est la sagesse dans le fait qu'elle ait été légiférée ?

Réponse : *Al-Hijrah*, étymologiquement, signifie "quitter, laisser", et faire *Al-Hijrah* vers une chose signifie aller vers elle tout en quittant autre qu'elle.

Al-Azhary a mentionné que la signification originelle de *Al-Hijrah* était le départ des Bédouins du désert afin de se rendre à la ville et d'y résider.

Quant à la définition dans la législation islamique:

Al-Hijrah dans la législation islamique signifie quitter la terre de mécréance afin de se rendre sur la terre d'Islam par peur des épreuves (*fitan*), et afin de rechercher le moyen de pratiquer sa religion.

Ceci est la définition de *Al-Hijrah* dans la législation islamique de manière spécifique, autrement, en réalité, la définition de *Al-Hijrah* est telle qu'Ibnul Mulaqqin l'a énoncée dans l'explication de *Al-'Umdah* :

"Quitter ce qu'Allah déteste pour ce qu'Il aime".

Dans cette dernière définition figure l'explication de la réalité de *Al-Hijrah*.

Al-Hijrah des actes est comprise dans cette définition, c'est-à-dire laisser les péchés et les actes de désobéissance, comme il apparaît dans sa parole : *"Le musulman est celui dont les musulmans ne craignent ni la langue ni la main, et le muhajir est celui qui laisse ce qu'Allah a interdit"* (rapporté dans les deux *Sahih* d'après 'Abdillah ibn 'Amr Ibn al 'As).

De même, *Al-Hijrah* spécifique, qui est notre sujet de discussion, est incluse dans cette définition qu'Ibnul Mulaqqin a citée, car l'acte du musulman quittant la terre de mécréance sur laquelle il n'est pas capable d'adorer Allah, ni de montrer sa religion, et bien cela est quelque chose d'aimé par Allah.

Quant au **jugement** que prend *Al-Hijrah*, c'est une obligation pour quiconque n'est pas capable

d'adorer Allah, et de pratiquer ce qu'Allah lui a rendu obligatoire au niveau des rites de l'Islam, ni de montrer sa religion, et qui est capable de faire *Al-Hijrah*.

Celui qui est dans cette situation, cela lui est obligatoire. *Al-Hijrah* en ce qui concerne la personne décrite précédemment est obligatoire, afin de fuir les tentations qui peuvent attaquer sa religion, et rechercher un endroit où il puisse pratiquer.

Quant à celui qui est capable de pratiquer ce qu'Allah lui a rendu obligatoire, capable de pratiquer ouvertement sa religion, d'en être fier, et qui ne craint pas les tentations pour lui et sa religion, alors dans son cas *Al-Hijrah* est *mustahab* (recommandée), de manière à ce qu'il ait la possibilité de combattre les mécréants, d'accroître les rangs des musulmans et les soutenir, et également de s'exempter de voir les abominations des mécréants.

Ainsi, *Al-Hijrah* est de deux types : obligatoire dans un cas et recommandée dans un autre cas. La preuve qu'elle est obligatoire dans le premier cas est la Parole d'Allah :

"Lorsque les Anges enlèvent l'âme de ceux qui se sont fait du tort à eux mêmes, ils (leur) disent : "Dans quel état étiez-vous ? " – Ils disent : "Nous étions faibles sur terre". (Alors les Anges) leur répondent : "La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? " Voilà ceux dont la fin sera l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! A l'exception des impuissants parmi les hommes, les femmes et les enfants, incapables de voyager, et ne trouvant aucune voie. Voilà ceux à qui Allah pardonne. Allah est Clément et Pardonneur" (An-Nisa : 97-99).

Ibn Kathir a dit dans l'explication de ce verset:

"Ce noble verset est général pour quiconque réside parmi les polythéistes alors qu'il est capable de faire *Al-Hijrah* et qu'il n'est pas capable de pratiquer sa religion. Ainsi, il est injuste envers lui-même et accomplit une chose interdite par *l'Ijma'* (accord unanime des Savants) et par la preuve évidente de ce verset".

Ainsi, quiconque ne quitte pas les terres de mécréance alors qu'il est capable de partir, et qu'il n'est pas capable de mettre en pratique sa religion, ni de l'exposer ouvertement et de s'en montrer fier, et bien, et nous cherchons refuge auprès d'Allah, s'il meurt, il meurt pécheur commettant un grand péché.

Quant à la question: "quand est-elle recommandée?" : vous l'avez entendu, elle est recommandée s'il est capable de pratiquer sa religion, d'adorer Allah, et de pratiquer ouvertement les rites [de l'Islam] tout en se sentant en sécurité face aux tentations, dans sa religion et en lui-même. Et il est pratiquement impossible que le musulman se sente en sécurité face aux tentations dans ces terres de mécréance, et si Allah veut, nous aborderons ce point dans les conditions pour résider sur les terres des mécréants. De même, plus d'un savant a rapporté *l'Ijma'* sur l'obligation de faire *Al-Hijrah* lorsque le musulman n'est pas capable de pratiquer sa religion, et de pratiquer publiquement ses rites.

Quant à la **sagesse** dans le fait que *Al-Hijrah* ait été légiférée, la réponse est : que les musulmans au début de l'Islam étaient peu nombreux, faibles, et il étaient harcelés et torturés par leur propre peuple. D'aucun subissait la torture puis abandonnait sa religion, alors *Al-Hijrah* fut légiférée pour eux afin qu'ils soient protégés des tentations dans leur religion. Aussi, les Musulmans à Médine, au début, étaient peu nombreux et dans un état de faiblesse, ainsi il fut obligatoire aux Musulmans de faire *Al-Hijrah* à Médine, du fait du besoin de se regrouper, de s'entraider et de s'unir, et aussi afin qu'ils établissent leur force et accroissent leurs rangs.

En résumé, la raison pour laquelle *Al-Hijrah* a été prescrite est que le Musulman est appelé à pratiquer les rites de sa religion à adorer Allah, comme Il l'a ordonné, à s'en montrer fier, à

pratiquer de manière ouverte ces rites et les proclamer publiquement, et avec cela, il est appelé à se préserver lui-même et sa religion contre les tentations (*fitan*). C'est pour cela que *Al-Hijrah* fut légiférée, comme shaikh Al-Islam Ibn Taymiyah l'a dit:

"Nul n'est à l'abris du polythéisme (shirk) excepté en s'éloignant de ses adeptes".

Question 2 : Quel est le degré d'authenticité du hadith: *"Il n'y a pas de Hijrah après la Conquête (de la Mecque), mais seulement le Jihad et l'intention",* et qu'elle en est la signification ?

Réponse : Ce hadith a été rapporté Al-Bukhari et Muslim, d'après Ibn 'Abbas. Quant à sa signification, les savants en ont donné beaucoup d'explications, et leurs interprétations sont nombreuses.

L'une des explications les plus concises de la compréhension de ce hadith, et qui clarifie sa signification est ce qu'Ibn Qassim Al-Hanbali a dit dans son commentaire de *Al-Ussul Ath-Thalathah* :

"Ce qui est signifié est qu'il n'y a plus de *Hijrah* après la conquête de la Mecque, de la Mecque vers Médine, car la Mecque, après sa conquête, est devenue terre d'Islam. Il y eut un groupe de gens qui voulut faire *Al-Hijrah* de la Mecque vers Médine en pensant que cela était quelque chose de désirable, alors le prophète (ﷺ) leur expliqua qu'il n'avait encouragé cela que lorsque la Mecque était une terre de mécréance, mais lorsqu'elle devint terre d'Islam, il ne l'encouragea plus. La signification est donc qu'il n'y a plus de *Hijrah* de la Mecque vers Médine, et quant à l'existence et la persistance de *Al-Hijrah* des terres de mécréance vers la terre d'Islam, ceci est bien connu par les preuves explicites et *l'Ijma'* ".

Nous voyons donc que sa parole : *"Il n'y a pas de Hijrah après la conquête"*, signifie la conquête de la Mecque; pourquoi ? Parce qu'elle est devenue terre d'Islam, et elle est devenue un endroit où les Musulmans se rencontrent et se rassemblent, ainsi la sagesse pour laquelle la législation avait rendue *Al-Hijrah* de la Mecque obligatoire pour les Musulmans n'existait plus après qu'elle soit devenue terre d'Islam.

Quant au fait de comprendre de ce hadith que *Al-Hijrah* qu'Allah et Son prophète ont encouragée et ordonnée, a cessé et a été abrogée et a pris fin avec la conquête de la Mecque, cela n'est pas la signification du Hadith de Ibn 'Abbas. Au contraire, il y a de nombreux autres hadiths du Prophète (ﷺ) montrant que *Al-Hijrah* continue jusqu'à la fin des temps, tant que les terres de mécréance et les ennemis combattant l'Islam existent.

L'Imam Ahmad a rapporté dans son *Musnad*, d'après le hadith de Junadah Ibn Abi Umaiyah, que certains, parmi les Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) dirent:

"Al-Hijrah a cessé". Ils divergèrent à ce propos, alors je vins vers le Prophète (ﷺ) et dis: "Ô Messager d'Allah, les gens disent que Al-Hijrah a cessé". Alors le messager d'Allah (ﷺ) dit: " Certes, Al-Hijrah ne cessera pas tant qu'il y aura le Jihad". Ce hadith est authentique**.**

De même, l'Imam Ahmad a rapporté dans son *Musnad* d'après 'Abdillah Ibn As-Sa'di que le Prophète (ﷺ) a dit: *"Al-Hijrah ne cessera pas tant que l'ennemi est combattu".* Sa chaîne de transmission est *hasan***.**

De même, sur ce sujet il y a un hadith qui est *da'if*, mais qu'il convient de citer pour en tirer profit. C'est le hadith de Mu'awiyah Ibn Abi Sufiyan qui rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit:

"Al-Hijrah ne cessera pas tant que le repentir ne cessera pas, et le repentir ne cessera pas jusqu'à

ce que le soleil ne se lève de l'Occident".

Il a été rapporté par l'Imam Ahmad, Abu Dawud, An-Nasa'i, Ad-Darimi, et Al-Bayhaqi. Dans sa chaîne figure Hind Al-Bajali qui est *majhul* (inconnu).

Quant à sa parole *"mais seulement le Jihad et l'intention*", An-Nawawi a dit: "Il veut dire que le bien qui a cessé avec la fin de *Al-Hijrah* (de la Mecque vers Médine), il est possible de l'obtenir par le *Jihad* et l'intention".

Question 3 : Quels sont les types de *Hijrah*, et quel est le *hukm* (jugement législatif) de chacune d'entre elles?

Réponse : Il y a plusieurs types de *Hijrah* que les gens de science ont cités. Parmi ceux-ci, ce qu'Ibn Hajar a cité dans *Al-Fath* (son explication de *Sahih Al-Bukhari*) sous le hadith: "*Le muhajir est celui qui laisse ce qu'Allah a interdit"*; il dit:

"Et cette *Hijrah* est de deux types, extérieure et intérieure. *Al-Hijrah* intérieure consiste à laisser ce que l'âme commande comme mal et ce vers quoi Shaytan appelle, et *Al-Hijrah* extérieure consiste à fuir pour préserver sa religion des tentations".

D'autres savants l'ont divisé entre "*Al-Hijrah* du lieu" et "*Al-Hijrah* des oeuvres".

"*Al-Hijrah* du lieu", ses preuves ont précédé.

Quant à "*Al-Hijrah* des oeuvres", elle consiste en ce que le Musulman quitte ce qu'Allah a interdit comme actes de désobéissance, péchés et transgressions. A la manière de ce qu'a dit Ibnul Mulaqqin :

"Certains des savants malikites contemporains (de son époque) ont dit que c'était *Al-Hijrah* la plus importante sous laquelle toutes les [autres] divisions [de *Al-Hijrah*] sont incluses".

La preuve de ce type de *Hijrah – Al-Hijrah* des actes ou des péchés - figure dans ce qu'Al-Bukhari et Muslim ont rapporté d'après 'Abdillah Ibn 'Amr Ibn Al-'As, le Prophète (ﷺ) a dit: *"Le Musulman est celui dont les Musulmans ne craignent ni la langue ni les mains, et le muhajir est celui qui délaisse ce qu'Allah a interdit"*.

Aussi, An-Nassa'i a rapporté avec une chaîne de transmission authentique, d'après 'Abdillah Ibn 'Amr Ibn Al-'As : *"Un homme demanda : " Ô Messager d'Allah, quelle est la meilleure Hijrah ?" Il répondit: "que tu délaisses ce que ton Seigneur déteste"*.

Ibn Majah a également rapporté avec une chaîne de transmission *hasan*, d'après Fudayl Ibn 'Ubayd, que le Prophète (ﷺ) a dit: *"Le croyant est celui à qui les gens confient leurs biens et leur personne, et le muhajir est celui qui délaisse les crimes et les péchés"*.

Ibn Hajar a dit à propos du passage ci-dessus, sous le hadith: *"Le muhajir est celui qui délaisse ce qu'Allah a interdit"*:

"C'est comme si les *muhajirun* étaient ceux à qui [cette parole] était adressée afin qu'ils ne s'en remettent pas seulement à l'émigration de leur pays, et afin qu'ils agissent en fonction des ordres et interdits de la législation. Il est également possible que cela ait été dit après que *Al-Hijrah* ait cessé lorsque la Mecque fut conquise, afin d'apaiser les cœurs de ceux qui ne l'avaient pas accomplit. Cependant, l'essence de *Al-Hijrah* est obtenue par celui qui délaisse ce qu'Allah a interdit".

Ibn Hajar a tiré et synthétisé cela de la parole d' Ibnul Mulaqqin, dans son explication du livre *Al-'Umdah*.

Il y a également une autre division de *Al-Hijrah*, entre *Al-Hijrah* “générale” et “spécifique”.

1.) *Al-Hijrah* spécifique étant *Al-Hijrah* de la Mecque vers Médine, et il est connu que *Al-Hijrah* vers Médine avant la conquête de la Mecque était obligatoire pour les Musulmans, et qu'il était obligatoire pour les Musulmans de la Mecque et d'ailleurs de résider à Médine afin d'aider le Prophète (ﷺ), et de le soutenir par sa personne, ses biens et autre. Allah a mis cela en valeur avant la conquête de la Mecque dans plusieurs versets, au point qu'Il a coupé les liens entre ceux qui avaient fait *Al-Hijrah* et ceux qui ne l'avaient pas fait. Allah dit:

« Ceux qui ont cru, émigré et lutté de leurs biens et de leurs personnes dans le sentier d’Allah, ainsi que ceux qui leur ont donné refuge et secours, ceux-là sont alliés les uns des autres. Quant à ceux qui ont cru et n’ont pas émigré, ils ne sont pas vos alliés, jusqu’à ce qu’ils émigrent. Et s’ils vous demandent secours au nom de la religion, portez leur secours, mais pas contre un peuple auquel vous êtes liés par un pacte. Et Allah observe parfaitement ce que vous faites » (Al-Anfal : 72).

Ainsi, cette *Hijrah* spécifique, celle dont le *hukm* (jugement) est l’obligation, a été abrogée par sa parole (ﷺ) : *“Il n'y a pas de Hijrah après la Conquête, mais seulement le Jihad et l'intention”*. Ainsi, lorsque la Mecque fut conquise, et qu'elle devint terre d'Islam, le jugement concernant *Al-Hijrah* vers elle (Médine) fut abrogé.

Al-Bukhari a rapporté dans son *Sahih*, d’après ‘Ata Ibn Abi Rabah : “ Moi, ainsi que 'Ubayd Ibn 'Umar Al-Laythi, nous visitâmes 'Aisha, et nous l’interrogeâmes sur *Al-Hijrah*. Elle dit alors: “Il n'y a plus de *Hijrah* aujourd'hui. Les croyants fuyaient avec leur religion vers Allah et Son Messager (ﷺ), par peur d'être torturés [pour la religion]. Aujourd'hui, Allah a rendu l'Islam victorieux, et aujourd'hui l'individu peut adorer son Seigneur où il lui plaît. Cependant, il reste le *Jihad* et l'intention”. Ce que 'Aisha veut dire par sa parole “aujourd'hui” c'est: “après la conquête de la Mecque”. Voilà ce qu’est *Al-Hijrah* spécifique, dont l’obligation a été abrogée.

2.) Quant à *Al-Hijrah* générale, qui est l'émigration de la terre de mécréance vers la terre d'Islam, elle demeure jusqu’au jour dernier, comme le Prophète (ﷺ) l'a dit, pour celui qui n'est pas capable de pratiquer sa religion et de pratiquer ouvertement ses rites sur une terre qui n'est pas une terre d'Islam. Tant qu’il y a des terres de mécréance et des ennemis qui combattent la Religion de l'Islam, *Al-Hijrah* ne cessera d’être un acte prescrit.

Il y a également une autre division de *Al-Hijrah*, qui est de deux types :

Al-Hijrah de la terre de polythéisme (*shirk*) vers la terre d'Islam, dont nous avons parlé précédemment, et son jugement – obligatoire ou *mustahab* (recommandée) a déjà précédé; et si Allah veut, une discussion quant à la règle définissant le pays de *shirk* va venir dans la réponse à la cinquième question.

Le second type est de quitter la terre dans laquelle les innovations et les péchés sont très répandus, vers la terre où cela est moindre et moins intense. Ce type de *Hijrah* : quitter le pays dans lequel les innovations sont nombreuses et très répandues, et où l'homme qui suit la Sunna est incapable de pratiquer ouvertement la Sunna, de la défendre, et de lutter contre ces innovations, a été citée par un groupe de savants, et parmi eux Ibnul 'Arabi, dans son livre *Ahkam Al-Qur'an*. Il dit:

“Ibnul Qassim a dit: “j'ai entendu Malik dire: “Il n'est pas permis, pour quiconque, de résider sur une terre où les *salafs* sont insultés”. Al-Qurtubi ajouta qu'il [Malik] a aussi dit: “et dans laquelle le faux est pratiqué”. Ibnul 'Arabi commenta cette parole de Malik en disant: “Cela est vrai, car si tu

n'est pas capable de changer le *munkar* (mal), alors tu dois alors t'en écarter. Allah dit:

"Quand tu vois ceux qui se plongent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes. " (Al-An'am : 68).

C'est pourquoi, beaucoup de savants ont cité ce type de *Hijrah* : quitter le pays dans lequel les innovations sont nombreuses, où les gens de l'innovation s'exposent ouvertement, et où les Sunna sont cachées. Beaucoup de savants parmi les savants Malikites et Shafi'ites, et des savants d'autres *mada-hib* [écoles], parmi lesquels les savants hanbalites, tiennent pour opinion qu'il faut quitter (un tel pays), car il a été dit dans le livre *Al-Muntaha* :

"Ou bien la terre des oppresseurs, ou bien des innovations, comme *Ar-Rafdh* (les *rawafidh*, chiites) ou *Al-'I'tizal* (*mu'tazila*). Il lui est obligatoire de quitter [cet endroit] et d'aller dans un pays de gens de la Sunna s'il n'est pas capable de pratiquer ouvertement le *manhaj* des gens de la Sunna là-bas".

Aussi, d'autres savants tels qu'Al-Baghawi dans son *tafsir*, Al-Qurtubi, Ibn Hajar dans *Al-Fath*, et Ash-Shawkani, ont cité ce type de *Hijrah*. Et d'autres savants sont restés dans les pays d'innovation, où les innovations étaient nombreuses et répandues, pensant qu'il [le savant] serait capable de confronter ces innovations et abominations et établir - pour Allah - la preuve contre les serviteurs d'Allah, afin de défendre la vérité et de combattre et de réduire le mal.

Ibnul 'Arabi a mentionné dans son livre *Ahkam Al-Qur'an* qu'il avait demandé à son shaikh Abi Bakr Al-Fihri de quitter l'Egypte à cause des innovations et des choses interdites existant là-bas. Son shaikh donna comme excuse qu'il y avait du bien dans le fait qu'il y reste, en répandant la guidée, en dirigeant les gens, en répandant le *tawhid* et en mettant en garde contre les fausses croyances, et en appelant à Allah. Là-dessus, la dispute entre eux s'accrût sur ce sujet. Ibnul 'Arabi dit: "... au point que la dispute entre lui et moi devienne extrêmement grave", ou bien une phrase similaire à celle-ci.

Beaucoup de savants ont mentionné ce type de *Hijrah* comme étant obligatoire, parmi les savants Malikites, Shafi'ites et Hanbalites. Un groupe de savants parmi les savants Malikites et Shafi'ites et Hanbalites ont également rappelé l'obligation pour le Musulman de quitter la terre sur laquelle les péchés et les différents genres de crimes et de désobéissances sont nombreux, et où le Musulman n'est pas capable d'enjoindre au bien et d'interdire le mal, mais craint plutôt pour lui-même, sa famille, et pour ceux dont Allah l'a rendu responsable.

Cependant, certains savants contestent l'obligation [de ce type de *Hijrah*]. Ils ont rapporté d'après un groupe de savants Hanbalites dans le *fiqh*, que *Al-Hijrah* du pays dans lequel les péchés sont nombreux et très répandus est *mustahab* (recommandée) et n'est pas obligatoire à cause de la parole du Prophète : "*Quiconque parmi vous voit un mal, qu'il le change de sa main*".

De même, l'Imam Ash-Shawkani, dans son livre *Nayl Al-Awtar*, contesta l'obligation de quitter la terre de péchés, et il considéra cela comme étant recommandé. Cependant, dans son livre *As-Sayl Al-Jarrar*, il revint sur cette parole et la déclara comme étant obligatoire.

Un groupe la mentionna comme étant recommandée, tandis que d'autres voient ce genre de *Hijrah* comme étant similaire au genre précédent : *Al-Hijrah* de la terre d'innovations et des passions. Ils voient le fait de quitter la terre dans laquelle les péchés sont très répandus, et où le Musulman n'est pas capable de combattre et d'arrêter cela, et où il ne se sent pas en sécurité pour lui-même, ils considèrent ce type de *Hijrah* comme étant obligatoire.

Quoiqu'il en soit, cette division fait partie des divisions de *Al-Hijrah* que les gens de science ont cité. La preuve que les gens de science utilisent pour ce genre de *Hijrah* de la terre d'innovations est

la Parole d'Allah :

“ Lorsque les Anges enlèvent l’âme de ceux qui se sont fait du tort à eux mêmes, ils (leur) disent : “Dans quel état étiez-vous ? ” – Ils disent : “Nous étions faibles sur terre”. (Alors les Anges) leur répondent : “La terre d’Allah n’était-elle pas assez vaste pour vous permettre d’émigrer ? ” Voilà ceux dont la fin sera l’Enfer. Et quelle mauvaise destination !“ (An-Nisa : 97).

Ils ont rapporté que Sa'id Ibn Jubayr avait tiré de ce verset qu'il était obligatoire de faire *Al-Hijrah* de la terre dans laquelle les péchés sont nombreux, et ils ont aussi rapporté cela d'après ‘Ata, et un groupe de gens de science a également utilisé cela comme preuve.

En résumé, concernant *Al-Hijrah* de la terre sur laquelle les péchés sont nombreux et répandus, un groupe de savant du *fiqh*, comme vous venez de l'entendre, l'a déclarée obligatoire, et certains d'entre eux disent qu'elle est recommandée. Quant au premier type, [consistant à] faire *Al-Hijrah* de la terre d'innovations, beaucoup de gens de science voient comme étant obligatoire de quitter ce genre de pays.

Question 4 : Quand *Al-Hijrah* fut-elle légiférée, et quels étaient les types de *Hijrah* au temps du Prophète (ﷺ) ?

Réponse : Les Musulmans firent *Al-Hijrah* de la Mecque à *Al-Habasha* (Abyssinie), ce qui fut la première *Hijrah* qui eut lieu au mois de Rajab, cinq ans après al *mab'ath* (le début de la révélation), comme l'ont dit les historiens.

Quant à *Al-Hijrah* du Prophète (ﷺ) de la Mecque à Médine, elle eut lieu au mois de Rabi' Al-Awwal, treize années après qu'il ait été envoyé (en tant que prophète).

En ce qui concerne les type de *Hijrah* qui existèrent au temps du Prophète (ﷺ), un groupe de savants a cité divers genres de *Hijrah*, et certains d'entre eux ont cité 8 types; cependant, certains de ces genres ne sont pas acceptés comme pouvant être appelés “*Hijrah*”, c'était plutôt des délégations.

Quoiqu'il en soit, les *Hijrah* qui se sont produites dans l'Islam, et qu'on a le droit de nommer “*Hijrah*” sont de deux types :

1. Quitter le pays de peur, vers le pays de sécurité, comme cela s'est produit dans les deux *Hijrah* vers *Al-Habasha*, car *Al-Habasha* était une terre de mécréance, mais elle était sûre et sécurisée pour les Musulmans, comparé à la Mecque. De même, au début de *Al-Hijrah* de la Mecque à Médine, car Médine, en premier lieu, était une terre de mécréance, mais elle était sûre et sécurisée pour les Musulmans.

2. *Al-Hijrah* de la terre de mécréance vers la terre de croyance. Cela arriva après que le Prophète (ﷺ) se soit installé à Médine et que les Musulmans qui en étaient capables y vinrent. *Al-Hijrah*, à ce moment, ne consistait qu’à se rendre à Médine, jusqu'à ce que la Mecque soit conquise. Puis le jugement spécifique cessa, tandis que le jugement général : quitter la terre de mécréance pour quiconque en est capable est resté.

Question 5 : Quelle est la règle définissant le pays duquel il est obligatoire de faire *Al-Hijrah* ?

Réponse : Il a déjà précédé que *Al-Hijrah* se fait de la terre de mécréance vers la terre d'Islam, ainsi, si ce qui est voulu par cette question est une explication et une clarification de la règle définissant le pays de *shirk* ou de mécréance, et bien les savants ont beaucoup d'interprétations définissant cette règle.

La règle la plus connue parmi les savants, définissant le pays de *shirk* et le pays de mécréance est:

“Le pays dans lequel le *shirk* ou la mécréance sont apparents, et prédominants”,

Ainsi que cela a été cité dans *Sharh Al-Iqna'* d’Al-Buhuty, et dans les *Fatawa* de Shaikh Muhammad Ibn Ibrahim, et les *Fatawa* de Shaikh Ibn Baz.

L'Imam Ash-Shawkani a également cité dans son livre *As-Sayl Al-Jarrar* une règle définissant la terre de mécréance et la terre de *shirk*, et aussi la terre d'Islam. Il dit:

“ Ce qui est pris en compte c'est celui dont la parole prédomine. Si les ordres et interdits dans ce pays appartiennent aux gens de l'Islam, alors c'est une terre d'Islam, et cette règle n'est pas mise à mal par certains traits de mécréance, car ils ne sont pas apparus par le biais de la puissance et de la force des mécréants comme *Ahl Adh-Dhimmah* (les mécréants qui payent une taxe afin de résider en pays Musulman) Juifs et Chrétiens, et les *Mu’ahadun* (ceux qui ont conclut un pacte avec les Musulmans) qui résident dans les pays musulmans; et si la situation est à l'inverse de cela, le pays prend donc le jugement inverse”.

Il y a également une excellente parole [à ce propos] de Shaikh Al 'Uthaymin dans son explication du livre *Al-Usul Ath-Thalathah*. Il dit:

“ Et la terre de *shirk* est celle sur laquelle les rites de mécréance sont pratiqués, et où les rites de l'Islam, tel l’appel à la prière, la prière en congrégation, les *'Id*, et le *Jumu'a* ne sont pas pratiqués d'une manière générale et globale”.

Il dit: “Nous avons seulement dit: “ d'une manière générale et globale”, afin d'exclure ces endroits dans lesquels ces rites sont pratiqués d'une façon limitée, tels les pays des mécréants qui comportent des minorités musulmanes, car ils [ces pays] ne deviennent pas “terres d'Islam” par le biais des rites islamiques que les minorités musulmanes y pratiquent. Quant aux pays d'Islam, ce sont ces pays dans lesquels ces rites sont pratiqués d'une manière générale et globale”.

Cette parole de Shaikh Al 'Uthaymin peut être utilisée afin de réfuter ce que Al-Mawardi, qui est un savant Shafi'ite qui a dit: “S'il est capable de pratiquer ouvertement sa religion dans un pays de mécréance, et bien ce pays devient pays d'Islam, et ainsi, y résider est meilleur que de le quitter, en raison de l'espoir que d'autres entreront dans l'Islam”. Ibn Hajar a rapporté cela de lui [Al Mawardi].

La parole de Shaikh Ibn 'Uthaymin peut donc être utilisée comme réfutation contre ce qu'Al-Mawardi a dit.

Ceci est donc la règle définissant la terre de *shirk* et la terre de mécréance dont *Al-Hijrah* est obligatoire pour quiconque n'est pas capable de pratiquer ouvertement sa religion et d'y établir ses rites.

Question 6 : Après avoir connu le jugement qui s'applique à *Al-Hijrah*, et la règle définissant le pays qu’il faut quitter, y a-t-il des circonstances considérées comme faisant exception à cela, et si oui, quelle est le jugement sur ce résident?

Réponse : Allah dit dans son Noble Livre:

"Lorsque les Anges enlèvent l’âme de ceux qui se sont fait du tort à eux mêmes, ils (leur) disent : “Dans quel état étiez-vous ? ” – Ils disent : “Nous étions faibles sur terre”. (Alors les Anges) leur répondent : “La terre d’Allah n’était-elle pas assez vaste pour vous permettre d’émigrer ? ” Voilà ceux dont la fin sera l’Enfer. Et quelle mauvaise destination ! A l’exception des impuissants

parmi les hommes, les femmes et les enfants, incapables de voyager, et ne trouvant aucune voie. Voilà ceux à qui Allah pardonne. Allah est Clément et Pardonneur" (An-Nisa : 97-99).

Ainsi, ceux qui sont excusés pour ne pas avoir accompli *Al-Hijrah* alors qu'elle leur est obligatoire, sont ces gens, ceux qui ont des excuses, ceux qui ne sont en aucun cas capables de faire *Al-Hijrah*. Ces gens sont donc ceux sur lesquels exception est faite, et cette incapacité dépend de certaines circonstances:

1. Cela peut être dû à la maladie. Soit parce qu'il est malade d'une maladie qui le force à rester au lit, et cette maladie l'empêche d'emprunter quelque moyen de transport que ce soit pour quitter le pays dans lequel il se trouve. Cet individu est alors excusé. De même s'il a une maladie dont il ne peut trouver le traitement pour rester en vie, excepté sur la terre de mécréance sur laquelle il se trouve, cet individu est également excusé.

2. Cette incapacité peut être due à un empêchement, le prisonnier par exemple, ou encore certains pays qui empêchent leurs citoyens de se rendre ailleurs, si ce n'est avec des mesures extrêmement contraignantes, comme nous en avons été témoins dans le Sud du Yémen, à l'époque du Communisme.

3. Ou encore, en raison d'une faiblesse, comme les femmes et enfants qui sont incapables de voyager d'un pays à l'autre à cause de leur faiblesse et de leur manque connaissance. Ceux-là aussi font partie de ceux dont exception est faite.

Cependant, s'il y a des femmes saines d'esprit et résolues, douées de clairvoyance et de compréhension, et capables de voyager et de quitter le pays de mécréance afin de se rendre dans un pays d'Islam, et qu'elles se sentent à l'abri de la tentation (*fitna*), alors *Al-Hijrah* devient obligatoire, et ce qu'il y ait un *mahram* (un homme qui, du fait du lien de parenté, elle ne pourra jamais épouser) n'est pas une condition, à cause de la Parole d'Allah :

« Ô vous les croyants! Quand les croyantes viennent à vous en émigrées," éprouvez-les » (Al-Mumtahana : 10).

Umm Kulthum Bint 'Uqbah Ibn Abi Mu'ayt a émigré, et Zaynab la fille du Messager d'Allah (ﷺ) aussi; elles émigrèrent toutes deux sans *mahram*. De même, beaucoup de femmes quittèrent la Mecque pour Médine sans *mahram*. Ainsi, les hadiths mentionnant la condition d'avoir un *mahram* pour la femme qui voyage ne s'appliquent pas au cas particulier de *Al-Hijrah*.

4. Cette incapacité peut être due à des obstacles mis en place de nos jours, comme les visas et autres choses de ce genre. Ainsi, s'il est incapable d'entrer dans les pays d'Islam à cause de ce genre d'obstacles, mais il est rare que tous les pays islamiques ferment leurs portes à celui qui vient d'Europe et d'Amérique et d'autres pays de mécréance. Cependant, quel que soit le cas, si une chose de ce genre venait à arriver à un Musulman, cela serait une excuse pour lui.

5. De même, il y a des cas extrêmement rares où la personne doit fuir un gouverneur Musulman oppresseur qui veut le tuer, ou qui veut lui faire quelque chose qu'il ne peut supporter, et il n'a pas pu trouver de pays où il est en sécurité face au mal de cet oppresseur autre que la terre de mécréance. Ceci est un cas rare, et les pays Musulmans sont nombreux, cependant, on trouve malheureusement beaucoup de ces gens qui fuient leurs gouverneurs oppresseurs choisir les pays de mécréance par rapport aux pays Musulmans, et ce sans nécessité. Ils ne désirent que la vie facile et le luxe, et nous recherchons l'aide d'Allah.

Quoiqu'il en soit, il est du devoir de ces gens qui sont excusés d'éviter le faux et les gens du faux, et de rester éloignés des tentations (*fitan*) autant qu'ils le peuvent, et il est de leur devoir de s'accrocher fermement à la vérité et à la Sunna dans ces pays dans lesquels ils sont forcés de rester. Nous

demandons à Allah la grâce.

Il est aussi du devoir des Musulmans d'aider leurs frères qui ne sont pas capables de faire *Al-Hijrah*, alors qu'ils sont dans le cas où elle est obligatoire, [de les aider] avec tout ce qu'ils peuvent, afin qu'ils les sauvent de la situation dans laquelle ils se trouvent. Allah dit dans Son Noble Livre:

« Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est dur en punition! » (Al-Maidah : 2).

Et le Prophète (ﷺ) a dit: *« Aucun d'entre vous ne sera véritablement croyant tant qu'il n'aimera pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même »* (Al-Bukhari et Muslim), d'après le hadith de Anas.

De même, dans le *Sahih* Muslim, d'après Abu Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit: *« Quiconque soulage le croyant d'une peine parmi les peines de cette vie, Allah le soulagera d'une peine parmi les peines du Jour de la Résurrection, et quiconque facilite les choses pour le mu'sir (celui qui a des problèmes financiers et est incapable de payer ses dettes), Allah lui facilitera les choses dans cette vie et la suivante, et Allah vient en aide au serviteur tant que le serviteur aide son frère. »*

1. Quant aux conditions pour résider dans ces pays : qu'il ait la capacité de pratiquer ouvertement sa religion, d'en pratiquer les rites et de la professer ouvertement sans entraves.

2. La seconde condition est qu'il se sente en sécurité pour sa religion, et qu'il ait assez de science et de clairvoyance, de force de foi, de satisfaction, de certitude, de fermeté et de calme qui l'aideront à rester ferme sur sa religion.

En ce qui concerne la première condition, c'est celle sur laquelle les Musulmans se concentrent afin de justifier le fait qu'ils résident dans les pays de mécréance, et la plupart de leurs questions tournent autour de cela, alors qu'ils négligent la seconde condition. Si la première condition est d'être capable de pratiquer ouvertement la religion d'une manière qui te libère de toute culpabilité, la plupart des gens qui vivent dans ces pays ne la remplissent pas.

Par exemple, l'appel à la prière, le faire publiquement à haute voix, cela est interdit là-bas comme cela est bien connu, or cela fait partie des grands rites de notre religion.

Le Comité permanent des Savants (d'Arabie Saoudite) a émis la Fatwa que: "Quiconque est incapable de faire *l'appel à la prière* à voix haute n'a pas pratiqué ouvertement les rites de la religion; et il est de son devoir de faire *Al-Hijrah*".

De même, la seconde condition, qui est que le résident se sente en sécurité au niveau de sa religion, croyons-nous réellement qu'il y ait quelqu'un qui soit capable de se sentir à l'abri pour sa religion, et de rester ferme dessus, avec toutes les énormes causes de corruption qui existent là-bas?

En résumé, résider sur la terre de mécréance est un grand danger pour la foi du Musulman, pour sa religion et son comportement. Là-bas, les causes de mécréance et de péchés sont fortes, nombreuses et variées, ajoutez à cela la faiblesse que les Musulmans ont à s'attacher à leur religion. Regardez comment lui et sa famille sont élevés parmi les mécréants et comment ils acquièrent leur comportement détestable et leurs mauvaises habitudes, et ils sont même influencés par eux dans leurs croyances et leurs adorations. Ainsi, celui qui vit dans ces sociétés corrompues et bestiales, ne s'intéresse pas à sa religion et n'y accorde aucune importance, il ne montre aucune attention envers ses ordres et ses bonnes manières.

Malheureusement, comment son âme peut-elle se sentir à l'aise dans le fait de résider sur la terre de mécréance, sur laquelle les rites de mécréance sont exposés publiquement, et les choses interdites

sont permises, et sur laquelle le pervers est considéré comme bon, et sur laquelle les actes interdits sont pratiqués, l'intimité est dévoilée au grand jour, et où tout mal et abomination est à portée de main. Comment l'âme du Musulman peut-elle se sentir à l'aise dans le fait d'être dans un pays dans lequel le commandement est pour autre qu'Allah et Son Messager (ﷺ). Il entend cela et en est témoin, il l'éprouve, et il persiste à rester là-bas avec ses enfants.

Il est du devoir du Musulman de prendre garde aux ruses, conspirations, machinations et stratagèmes des ennemis de l'Islam qui ont pour but de détourner les Musulmans de leur religion et d'affaiblir leur suivi (de cette religion). Nous devons faire attention et nous demander: pourquoi les ennemis de l'Islam ouvrent-ils leurs pays aux Musulmans? Afin qu'ils y résident, y travaillent, étudient, s'y amusent et flânent? Ont-ils fait cela par amour pour les Musulmans? Ont-ils fait cela en désirant leurs richesses et dans leur besoin de main-d'œuvre ouvrière?

La réponse est Non! Par Allah! Ils n'ont pas fait cela par amour pour les Musulmans, car ils ont dans leurs coeurs haine et inimitié. Aussi, ils ont ouvert leurs pays aux pauvres et aux faibles parmi les Musulmans, cela nous montre qu'ils ne désirent pas leurs richesses. De même, il est bien connu qu'ils ont du chômage, donc ils ne sont pas en besoin de main-d'œuvre ouvrière. Plutôt, le but de cela est une tentative de détourner les Musulmans de leur religion, et de corrompre les Musulmans, et d'annihiler l'identité des Musulmans là-bas. Par Allah, ô mes frères en la religion d'Allah, ils nous envient à cause de cette religion, et à cause de ce bien dans lequel nous vivons, et ils veulent avidement que nous tombions comme eux dans la mécréance, l'égarement et la décadence.

Allah dit dans Son Noble Livre: ***« Ils aimeraient vous voir mécréants comme ils ont mécru. »*** (An-Nisa : 89).

« Les Juifs et les Chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi, jusqu'à ce que tu suives leur religion. » (Al-Baqara : 120).

« Or, ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils peuvent, vous détourner de votre religion » (Al-Baqarah : 217).

Ainsi ils veulent faire le mal et toucher les Musulmans. Ils sont attristés par le bien qui touche les Musulmans, et ils se réjouissent quant aux calamités qui les atteignent.

Allah les a dévoilés dans Son Livre, et Il a dévoilé au grand jour ce qu'ils cachent dans leurs coeurs. Il dit:

« Ô vous les croyants, ne prenez pas de confidents en dehors de vous-mêmes: ils ne failliront pas à vous bouleverser. Ils souhaiteraient que vous soyez en difficulté. La haine certes s'est manifestée dans leurs bouches, mais ce que leurs poitrines cachent est encore plus énorme. Voilà que Nous vous exposons les signes. Si vous pouviez raisonner » (Ãli 'Imran : 118).

« S'ils vous dominent, ils seront pour vous des ennemis et étendront en mal leurs mains et leurs langues vers vous; et ils aimeraient que vous deveniez mécréants » (Al-Mumtahana : 2).

Donc, ô mes frères dans la religion d'Allah, ils n'ont pas laissé les Musulmans tranquilles dans leurs propres pays (les pays Musulmans) et dans leurs propres maisons, alors comment le feraient-ils avec quelqu'un qui vit parmi eux, et qui va vers eux ! Nul doute qu'ils ne laisseront aucun moyen ou voie pour les détourner de leur religion sans le mettre en pratique. Ils ont des machinations pour cela, des ruses et des moyens secrets et apparents. Il y a une guerre contre l'Islam et les Musulmans, et il y a des machinations, nuit et jour. Ainsi, ils mettent en œuvre ces stratagèmes contre les Musulmans avec tout le pouvoir qu'ils ont, et ils dépensent de très grandes sommes d'argent, et de très grands efforts afin d'y parvenir.

Ils ont également l'ambition de convertir les gens au christianisme chez eux et dans les pays musulmans. Ils ont dévoilé ces ambitions dans de nombreux pays musulmans tels l'Indonésie, les Philippines, le Soudan et le Bangladesh, l'Ouganda, et d'autres pays musulmans. Ils utilisent comme moyen pour y parvenir les oeuvres caritatives qui donnent aux musulmans faibles en construisant des écoles, des hôpitaux, et aussi en formant ce qu'on appelle des organisations humanitaires, mais leur but n'est pas de rendre service aux Musulmans, ni de développer les sociétés musulmanes, leur but n'est que de détruire l'identité des Musulmans et l'intellect des Musulmans, et de briser la relation que les Musulmans ont avec leur Seigneur Allah, et de donner libre court à leurs passions. Nous devons donc être sur nos gardes face à ces ruses.

En résumé, résider sur la terre de mécréance a des conséquences mauvaises, et a des effets nocifs sur la religion des Musulmans, et cette religion est la richesse capitale du serviteur pieux dans cette vie. Je vous demande donc au nom d'Allah, y a-t-il qui que ce soit vivant sur la terre de mécréance qui ait pu réaliser la *taqwa* (piété et crainte d'Allah), et qui soit parmi les *muttaqin* (ceux qui sont dévoués et craignent Allah), et qui ait ainsi accomplit les obligations, et qui soit resté à l'écart des interdits dans sa nourriture, sa boisson, son habillement, sa maison, sa rue, son marché, son école, et son travail ?

Il est rare de trouver quelqu'un qui ait réalisé la *taqwa* et qui soit véritablement parmi les *muttaqin*, ceux qui s'empressent d'accomplir les ordres et de s'éloigner des interdits. Au contraire, combien sont nombreux les péchés dans lesquels vivent les Musulmans là-bas, l'attrait et l'amour de la vie d'ici-bas, le fait d'y être attaché, et de la placer avant l'obéissance à Allah et Son Messager (ﷺ). Il est connu qu'on a donné la splendeur de cette vie aux mécréants, cependant, c'est un plaisir futile, et un plaisir court, une tentation (*fitna*) et une épreuve. Allah dit:

« Que ne t'abuse point la versatilité (pour la prospérité) dans le pays, des mécréants. Piètre jouissance! Puis leur refuge sera l'Enfer. Et quelle détestable couche » (Ãli 'Imran : 196/197)

« Pensent-ils que ce que Nous leur accordons comme biens et enfants, (soit une avance) que Nous nous empressons de leur faire sur les biens (de la vie future)? Au contraire, ils n'en sont pas conscients » (Al-Mu'minun : 55/56).

« Ceux qui traitent de mensonges Nos enseignements, Nous allons les conduire graduellement vers leur perte par des voies qu'ils ignorent. Et Je leur accorderai un délai, car Mon stratagème est solide » (Al-A'raf:182-183)

« Laisse-Moi avec ceux qui traitent de mensonge ce discours; Nous allons les mener graduellement par où ils ne savent pas! Et Je leur accorde un délai, car Mon stratagème est sûr » (Al-Qalam : 44-45).

Le Musulman là-bas est ébahi, ébloui par la civilisation des mécréants, ainsi que par les biens matériels des mécréants, ce qui mène à les glorifier.

Egalement, la tentation des femmes. Il est connu de ces sociétés bestiales, la nudité des femmes, la décadence, le manque de morale et de valeurs. Ils n'ont pas de religion, de pudeur, de morale, pas d'entraves, rien qui les empêche d'accomplir les choses interdites, et le Prophète (ﷺ) a dit, comme cela a été rapporté dans les deux *Sahih* d'après Ussama: *"Je n'ai pas laissé de tentation (fitna) plus nocive pour les hommes que les femmes"*.

Et le hadith de Abi Sa'id rapporté par Muslim, le Prophète (ﷺ) a dit: *"Certes, la vie d'ici-bas est douce et délicieuse, et certes Allah vous a rendus successeurs les uns des autres et regarde comment vous agissez, alors prenez garde à cette vie, et prenez garde aux femmes, car la première fitna des enfants d'Israël fut les femmes"*.

Et sa parole : *“ Je n'ai pas vu, parmi les femmes déficientes dans leur intellect et leur religion, plus apte à détourner le coeur de l'homme raisonnable que l'une d'entre vous”.*

Ce qui est à souligner est que le Musulman là-bas est dans un sérieux danger, lui, sa famille et ses enfants. Cela devrait vous étonner, comment le Musulman peut-il se sentir à l’abri pour ses enfants, garçons et filles, dans ces sociétés, les écoles, les rues, et les différentes parties de la ville, sur les routes, partout! Ces petits qui sont comme des mites (mot utilisé par le shaikh), ils ne font pas la distinction entre ce qui est bénéfique et ce qui est mauvais, entre la guidée et l'égarement, entre ce qui est permis et ce qui est interdit, plutôt, quiconque les dirige sur la voie du bien, ils la suivront par la Grâce d'Allah, et de même, quiconque les dirige sur la voie du mal, dans la plupart des cas, ils s'y précipitent, excepté pour ceux qu'Allah a protégés.

Ainsi l'enfant là-bas, depuis son enfance, est dirigé vers ce qui contient du mal en soi, la corruption, la décadence, à être détaché de la religion, des bonnes morales et de la modestie; de la maternelle jusqu'aux niveaux supérieurs. Il est du devoir de leurs tuteurs de craindre Allah dans leur manière d'agir avec leurs enfants et leurs familles. Ils doivent prêter attention à la responsabilité à laquelle font face leurs enfants et leurs familles, et ils doivent leur montrer le chemin du Paradis, et les aider à suivre ce chemin, et il est également de leur devoir de les mettre en garde contre la voie menant au Feu, de les mettre en garde contre ces chemins, et de les aider à délaisser ces chemins, et de les aider à rester loin d'eux. Il est aussi de leur devoir d'élever leurs enfants selon une éducation pieuse, de les élever d'une bonne manière, de leur ordonner de suivre les rites islamiques et leurs codes de conduite. Fait également partie de leur devoir de leur interdire toute forme de comportement détestable ainsi que les choses interdites et tous les moyens qui y mènent; et ceci n'est possible qu’en les éloignant des mauvaises fréquentations, des assemblées perverses et des lieux de corruption.

Tout ceci doit être fait en accord avec la Parole d'Allah:

« Ô vous les croyants ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne. » (At-Tahrim : 6)

De même, le Prophète (ﷺ) a dit: *« Chacun d'entre vous est un berger, et chacun d'entre vous est responsable de son troupeau ».*

Je vous demande donc, par Allah, est-ce que celui qui réside là-bas est capable d'accomplir cela avec sa famille et ses enfants, ou bien la réalité n'est-elle pas que le Musulman là-bas est tributaire des systèmes des mécréants et des lois des mécréants?

Là-bas, il n'a pas de véritable autorité sur eux (sa famille et ses enfants). Au contraire, comme sont courants les actes de rébellion, les disputes, les querelles entre l'homme et sa famille. S'il ne répond pas à leurs demandes, les force de police mécréantes seront juge, ainsi, il voit l'abomination et l'indécence régner et sein de sa famille, mais il est incapable de faire quoi que ce soit. Comme cela est pénible! Comme cela est malheureux!

Parmi les dangers (potentiels) est aussi la présence d'une interaction totale avec les mécréants, ce qui va l'entraîner, lui et eux, à devenir proches, et engendrer (entre eux) l'amour dans le fait qu'ils le perçoivent comme étant un de leurs concitoyens, et c'est une chose dangereuse car il est du devoir du Musulman de détester les mécréants car ils sont les ennemis d'Allah et les ennemis de Son Messager (ﷺ), et les ennemis de l'Islam et des Musulmans.

Allah a ordonné cela et Il a mis en garde contre le fait de les aimer et de les prendre en amitié. Il dit:

« Tu ne trouveras pas un peuple qui croit en Allah et au Jour dernier, prendre pour amis ceux

qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leur pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Voilà ceux dont Il a écrit la foi dans le coeur et qu'Il a secourus. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agrée et ils L'agréent. Ils sont le parti d'Allah. N'est-ce pas que le parti de Dieu est celui de ceux qui réussissent » (Al-Mujadalah : 22)

« Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des mécréants, au lieu de croyants. Quiconque le fait contredit la religion d'Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux. Allah vous met en garde contre Lui-même. Et c'est vers Allah que se fera le retour. » (Ali 'Imran : 28)

« Ô les croyants, ne prenez pas de confidents en dehors de vous-mêmes: ils ne failliront pas à vous bouleverser. Ils souhaiteraient que vous soyez en difficulté » (Al 'Imran : 118)

« Ô les croyants! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes. » (Al-Ma'ida : 51)

« Tu vois beaucoup d'entre eux s'allier aux mécréants. Comme est mauvais ce qu'ils ont préparé pour eux-mêmes : la colère de Dieu, et le supplice éternel » (Al-Ma'ida : 80)

« Certes, vous avez eu un bel exemple (à suivre) en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, lorsqu'ils dirent à leur peuple: "Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul » (Al-Mumtahana : 4)

S'il les aime, il ne fait aucun doute qu'il va être d'accord avec eux, emprunter leur voie,les suivre et les imiter aveuglément, alors que le Prophète (ﷺ) a dit: "*Quiconque imite un peuple en fait partie*".

Parmi les maux résultant du fait de résider dans les pays des mécréants, est qu'en agissant ainsi, leur nombre s'accroît , leurs sociétés sont fortifiées, cela renforce leur économie, alors qu'il nous est ordonné de les irriter, et de leur montrer de l'inimitié.

En résumé, il est pratiquement impossible pour le Musulman de se sentir à l'abri pour sa religion dans la plupart des terres de mécréance. En plus de cela, les ennemis de l'Islam là-bas sont prompts à susciter le doute chez le Musulman sur sa religion, sa croyance, sa foi en son Seigneur et Son Messager (ﷺ). Or il est connu que la foi ne tolère pas le doute, la foi est une croyance ferme; donc si le Musulman est emprunt de doute, d'incertitude, d'irrésolution sur ce dont il doit être fermement convaincu, et bien, et nous recherchons l'aide d'Allah, il devient mécréant.

Ils propagent leurs arguments fallacieux, leurs mensonges et leurs doutes partout, et par tous les moyens. C'est pourquoi, fait partie des conditions pour résider dans ces pays de se sentir à l'abri pour sa religion, et ceci ne se produit que s'il apprend sa religion avec les preuves, arguments et démonstrations, ainsi il sera capable de la défendre, et il pourra réfuter les arguments égarant des mécréants qu'ils ont propagés partout.

Oui, il est de son devoir de connaître la législation et de connaître ce qui va le rendre apte à distinguer entre le vrai et le faux, afin qu'il ne soit pas abusé par le mensonge et les gens du faux, et afin que la vérité ne lui soit pas cachée.

Il est donc impératif que le Musulman possède de la science afin de le protéger contre les arguments fallacieux, et qu'il puisse se protéger contre la mécréance et la désobéissance. Il est connu que les cœurs sont faibles, et les arguments trompeurs puissants et saisissants, et comme la plupart des gens qui se sont rendu là-bas et y ont résidé n'étaient pas fortement ancrés dans leur religion, et manquaient de science et de clairvoyance, beaucoup d'entre eux sont revenus vers nous avec autre

chose que ce avec quoi ils étaient partis. L'un revenait égaré dans sa religion, ses manières et son comportement. L'autre revenait pécheur, égaré, et certains d'entre eux revenaient, et nous recherchons l'aide auprès d'Allah, apostats, reniant leur religion, la religion de l'Islam. Au contraire, ils se mettaient à croire aux autres religions tout en étant dans la mécréance totale, et ils se moquaient des musulmans. Ils revenaient imitant les idéologies destructives des mécréants, en suivant leur mode de vie, d'habillement, leur apparence, et (ils les suivaient) dans toutes leurs affaires, et ils devenaient alors porte-parole des ennemis de l'Islam dans les pays des Musulmans.

Il est donc du devoir de chaque Musulman de lutter afin de résider dans les pays d'Islam dans lesquels les abominations sont moins nombreuses en comparaison des pays de mécréance. Certes, en cela réside le bien pour lui, ainsi que la sécurité et la protection pour sa religion. Néanmoins, nous voudrions souligner qu'il est possible qu'il existe de rares pays de mécréance dans lesquels le Musulman est capable de pratiquer ouvertement sa religion, et de pratiquer ses rites tout en se sentant en sécurité pour lui-même face aux tentations. Donc s'il y a de tels pays, *Al-Hijrah* est *mustahab* (recommandée) pour le Musulman, et y résider est *makruh* (détestable). Cependant, il est connu que la plupart des pays de mécréance en occident et en orient ne sont pas comme cela.

Question 7: Résider dans les pays de mécréance pour travailler ou étudier fait-il partie des exceptions ?

Réponse : En ce qui concerne le fait de travailler et de gagner de l'argent, nous avons déjà parlé du danger que court le Musulman en restant dans les pays de mécréance. Donc il est du devoir du Musulman de lutter afin de sauver sa personne, de protéger sa religion et de se préserver des tentations, car, par Allah, cela est meilleur que la vie d'ici-bas et tout ce qu'elle contient.

De même, il est du devoir du Musulman de lutter afin de rester dans les pays d'Islam, même si ses revenus y sont moindres. Il doit placer sa confiance en Allah, avoir une bonne opinion d'Allah, et demander à Allah de lui bénir ce qu'Il lui a attribué, car la bénédiction vient d'Allah. Combien de gens ont des revenus limités, cependant ils sont à l'aise, et vivent dans la tranquillité, le contentement et la bénédiction. Au contraire, combien de gens sont partis dans les pays de mécréance afin d'amasser de l'argent et d'entrer en compétition avec les gens qui ne veulent que la vie d'ici-bas, or tu les trouves en état de décadence et de besoin, même s'il possèdent des millions, et qu'ils construisent des immeubles et achètent de belles voitures. Tu les trouves misérables et malheureux. C'est le principe pour celui qui lutte afin de rivaliser dans la vie d'ici-bas, qu'il soit dans la peine, le chagrin, la fatigue, la misère et la détresse.

Ibn Majah a rapporté d'après Zayd Ibn Thabit que le Prophète (ﷺ) a dit: " *Quiconque a pour préoccupation principale la vie d'ici-bas, Allah fera s'écrouler son affaire, et Il placera la pauvreté devant ses yeux, et seul ce qui a été écrit pour lui de la vie d'ici-bas l'atteindra; et quiconque a la vie future comme principale préoccupation, Allah lui maintiendra son affaire, et Il répandra la richesse dans son coeur, et la vie d'ici-bas sera forcée de venir à lui.*"

Ce hadith est authentique, et nous tirons comme bénéfice de ce hadith qu'Allah punit celui qui lutte afin d'obtenir la vie d'ici-bas et de l'amasser même au prix de sa religion. Allah fait s'écrouler son affaire, et Il le met dans le désarroi et dans la crainte du besoin et de la pauvreté, bien qu'il travaille matin et soir, et se fatigue nuit et jour. Certain d'entre eux néglige les droits de leurs femmes et de leurs enfants. Plus encore, ils négligent également leurs adorations et obligations religieuses, alors que la seule subsistance de la vie d'ici-bas qui leur parviendra est celle qu'Allah leur a décrétée, et non ce que eux désirent. Allah dit:

« Quiconque désire (la vie) immédiate, Nous nous hâtons de donner ce que Nous voulons, à qui Nous voulons. Puis, Nous lui assignons l'Enfer où il brûlera méprisé et repoussé » (Al-Isra : 18).

Il n'obtiendra donc de la vie d'ici-bas que ce qu'Allah veut pour lui, non ce que lui veut, décide et souhaite.

Il est donc du devoir du serviteur de lutter afin d'obéir à Allah et Son Messager (ﷺ), et de rester loin des tentations, et de se préoccuper de son adoration, et de s'absorber de tout son coeur pour Allah, car s'il fait cela, et bien Allah bénira sa subsistance, et Il placera la satisfaction dans son coeur, et s'il fait le contraire, et bien qu'il s'attende à l'opposé de cela.

Al-Hakim a rapporté avec une chaîne de transmission authentique d'après Ma'qil Ibn Yasar, que le Prophète (ﷺ) a dit : *« Votre Seigneur dit: - Ô fils d'Adam, consacre-toi à M'adorer, Je remplirai ton coeur de richesse (satisfaction); ne t'éloigne pas de Moi, ou Je remplirai ton coeur de pauvreté et je remplirai tes mains de travail". »*

Donc chaque Musulman doit prendre garde de soumettre sa religion aux tentations, et ce pour le peu d'argent qu'il amasse. Un groupe de gens de science a dit que rester dans les pays de mécréance dans le but de travailler fait partie des choses interdites.

Quant au fait de se rendre dans les pays de mécréance afin d'étudier, nous avons rappelé que parmi les conditions pour celui qui réside là-bas, est qu'il soit capable de pratiquer sa religion ouvertement et aussi qu'il se sente en sécurité pour sa religion et pour lui-même, et ceci, en réalité, n'est pas accomplit par la plupart des étudiants.

Il y a un grand danger à étudier avec eux pour la religion et le comportement des étudiants. La plupart des étudiants sont négligents dans leur religion, et ils ont des faiblesses dans le fait de différencier entre le bon et le mauvais, ce qui est bénéfique et ce qui est nuisible, le vrai et le faux, l'égarement et la guidée, et ce qui est moindre et ce qui est conséquent. Ainsi, là-bas, ce sont des proies pour les ennemis de l'Islam car ils sont sous la supervision des mécréants, et sont instruits et éduqués par les mécréants, donc à quoi doit-on s'attendre après cela ? Aussi, dans la plupart des cas, l'étudiant estime son professeur et le respecte, et son coeur penche vers lui, et lorsque ceci se produit il copie ses idées et le suit dans son caractère et son comportement, ainsi il ne retourne pas dans son pays, excepté en ayant abandonné sa religion.

[Début de la deuxième partie de la cassette : **Ecouter**]

Là-bas, il est rare que l'étudiant échappe aux péchés et aux actes de désobéissance, et aux différents genres d'abominations, de péchés et de désobéissances. Ceci est un point très important dont le Musulman doit être conscient, et sur lequel ceux qui veulent s'y rendre doivent être vigilants. Peut-on observer dans ces pays un système éducatif qui ne comporte pas d'actes interdits par la législation Islamique, comme la mixité ou autre ? C'est pourquoi, il est du devoir du Musulman de s'évertuer à étudier dans les pays d'Islam, pour sa religion et son comportement. Il existe également dans les pays d'Islam divers genres d'études qui dispensent d'avoir besoin de se rendre dans les pays des mécréants. Mais nous tenons à préciser qu'il n'est pas permis de s'inscrire dans les écoles où il y a des actes interdits dans la législation Islamique, comme la mixité ou autre, que ce soit dans les pays de mécréance ou dans les pays d'Islam.

Si quelqu'un venait à dire: " Qu'en est-il si le domaine d'étude est une chose dont on a besoin et qui n'existe pas dans les pays d'Islam, est-il permis de se rendre dans les pays de mécréance?"

La réponse est qu'il n'est pas permis d'aller dans leurs pays, même si le domaine d'étude est quelque chose dont on a besoin qui n'existe pas dans les pays des Musulmans, car en ceci réside le danger pour les étudiants comme vous venez de l'entendre. De plus, si nous nous abstenions d'étudier ces sciences dont les Musulmans ont besoin, l'égarement apparaîtrait-il par cette cause, ou alors le pire qui pourrait se produire serait de la privation et quelques efforts supplémentaires (à produire car nous ne possédons pas ou peu ces sciences) ? Au contraire du besoin qu'ont les Musulmans de

connaître la législation Islamique et la science bénéfique, car s'ils abandonnent cela (connaître la législation Islamique et la science bénéfique), l'égarement les atteindraient, comme le Prophète (ﷺ) l'a dit dans le hadith de Abdillah Ibn Amr rapporté dans les deux *Sahih* :

« Allah n'enlève pas la science en l'arrachant des poitrines des hommes, mais Il enlève la science par la mort des Savants, et lorsqu'Il ne laisse aucun savant, les gens prennent des ignorants à leur tête, ils seront ainsi interrogés, et ils donneront des fatawa sans science, s'égarant ainsi et égarant les autres. »

Si la science religieuse n'existe pas, la déviance et l'égarement se produisent dans les sociétés Musulmanes. Quant à la science profane, le pire qui puisse se produire est qu'ils doivent faire plus d'efforts (car ils possèdent moins ces types de science), bien que, ainsi que nous venons de le dire, les genres de science dont les Musulmans ont besoin existent dans les pays d'Islam.

De même, regardez les mauvaises conséquences qui apparaissent dans les rangs des Musulmans du fait qu'ils envoient leurs enfants étudier avec les mécréants, et ceci peut-être en raison de la fatwa de certains hommes de science, cependant, regardez les maux énormes (que cela engendre). En quoi les Musulmans ont-ils tirés bénéfice du fait que leurs enfants se sont rendus dans les pays de mécréance ? Si nous en regardons les conséquences abominables, nous verrions qu'elles sont nombreuses et terribles.

Question 8 : Certains voyages vers les pays de mécréance, n'incluent pas le fait d'y résider ou de s'y installer, comme les vacances et le tourisme, le commerce, la *da'wa* ou pour quelqu'un qui a fait *Al-Hijrah*, afin de se marier là-bas.

Réponse : 1) En ce qui concerne le fait de voyager pour les vacances et le tourisme, nous disons: nous avons rappelé qu'il n'y a aucun problème à voyager vers les pays de mécréance pour des affaires d'extrême nécessité, par exemple pour rechercher un traitement (pour une maladie) ou ce qui y ressemble. Quant aux vacances, tourisme, visites ou loisirs, ce voyage n'est pas un voyage de nécessité extrême car il est possible de se rendre dans les pays islamiques où les gens sont des Musulmans pratiquants et de prendre des vacances là-bas. Cela sera moins cher, et il se sentira en sécurité dans son voyage pour sa religion, bien que le conseil que nous donnons est que le Musulman se concentre sur ce qui lui bénéficie, comme le Prophète (ﷺ) l'a dit : *« concentre-toi sur ce qui te bénéficie. »*

Quant au fait de voyager vers les pays de mécréance et de *shirk* (polythéisme) dans le but du tourisme et des loisirs, il y a un grand danger en cela et des tentations pour la religion du Musulman ainsi que pour son comportement, et ce à cause de ce que nous avons cité (précédemment). De même, de grandes sommes d'argent sont gaspillées dans ces voyages vers les terres des mécréants, et là-bas, les tentations sont intenses. Combien d'homme pieux ont voyagé vers ces pays et sont revenus pervers. Plutôt, combien de Musulmans ont voyagé là-bas et sont revenus mécréants.

En résumé, il n'est pas permis de voyager vers les pays de mécréance pour le tourisme, le loisir ou pour flâner. Afin de préserver sa religion, se préserver des moyens menant aux calamités, et s'éloigner des dangers et de leurs conséquences néfastes. Surtout que le voyageur voyage et donc recherche dans son périple tout ce qui le ravie et tout ce qui l'amuse, et vous connaissez le laxisme dans ces pays concernant les péchés tels: la consommation d'alcool, la fornication, la nudité, la décadence, et les divers types d'abominations. Ces mécréants ont également préparé leurs pays dans ces buts-là, et ils entrent en compétition les uns avec les autres en cela. Et, la louange est à Allah, les gens de science ont émis des *fatawa* stipulant qu'il est interdit d'aller dans les pays des mécréants pour le tourisme et pour flâner.

2) Quant au fait de voyager pour le commerce, certains hommes de science permettent cela, et

d’autres voient cela comme étant interdit à cause du grand danger que le Musulman encourt là-bas.

Quoiqu’il en soit, notre conseil est que le Musulman prenne garde de se rendre dans les pays de mécréance dans le but d'y faire du commerce, et ce autant que possible, à cause du danger pour sa religion et son comportement, et à cause des grandes abominations déjà citées. D’autant plus que, celui qui veut faire du commerce, prend avec lui lors de son voyage de grandes sommes d'argent, et vous savez que les tentations sont a portée de main (là-bas), et nous demandons à Allah la sécurité et le salut.

Cependant, s'il voyage pour son commerce vers un des pays de mécréance avec un compagnon digne de confiance, et pendant une courte période de temps, dans ce cas, cela peut être permis. Quant à la plupart des pays de mécréance, il y a un grand danger en cela pour la religion du Musulman.

3) En ce qui concerne le *Muhajir* qui voyage seulement pour se marier, il apparaît que cela n'est pas permis car ce n'est pas un cas de nécessité extrême, plutôt, il lui est possible de se marier avec une femme pieuse de là-bas, si on peut en trouver une, par téléphone ou par divers moyens de communication sans avoir à voyager là-bas. Car le Musulman encourt un danger à s’y rendre, et il se peut que s'il se rend dans ces pays après avoir fait *Al-Hijrah*, il puisse avoir envie d’y rester, et utiliser divers ruses afin d'y rester, en prétextant qu'il essaye toujours de trouver la bonne épouse, ou bien qu'il travaille une courte période de temps afin d'économiser de l'argent pour palier aux exigences du mariage et du voyage avec sa (nouvelle) famille vers les pays d'Islam, ou bien avec l'argument qu'il y a des obstacles lui rendant difficile le fait de retourner dans les pays d'Islam, ou parce qu'il a besoin d'un certain traitement médical, ou des choses de ce genre, et c'est l'aide d'Allah que nous recherchons. Nous conseillons donc qu'il ne parte pas dans ce but.

4) Quant au fait de voyager vers ces pays pour la *da'wa*, les nombreuses preuves provenant du Livre et de la Sunna sont connues, mentionnant les vertus de l'appel à Allah. Allah dit dans Son Livre:

« Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre et dit: "Je suis du nombre des Musulmans? » (Al-Fussilat : 33)

« Dis: "Voici ma voie, j'appelle les gens à (la religion) d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah! Et je ne suis point du nombre des polythéistes. » (Yussuf : 108),

« Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car c'est ton Seigneur qui connaît mieux celui qui s'égare de Son sentier et c'est Lui qui connaît mieux ceux qui sont bien guidés. » (An-Nahl : 125).

Voyager vers les pays de mécréance pour la *da'wa* est une forme de *jihad*, et c’est un *fard kifayah* (obligatoire sur une partie seulement de la communauté), pour celui qui est capable de le faire. Appeler à Allah, instruire les gens, transmettre le Message d'Allah à Ses serviteurs, tirer les gens des ténèbres vers la lumière, expliquer les bonnes qualités de l'Islam aux mécréants, apprendre aux Musulmans là-bas les règles de la religion, les éclairer, les instruire, les encourager à quitter ces pays pour se rendre vers les pays d'Islam, nul doute que ce sont des choses importantes.

Les mécréants ont besoin que quelqu'un les appelle, d'autant plus que l'Islam dans les pays mécréants a été dénaturé. Ainsi, nombreux sont les mécréants qui ne connaissent rien du véritable Islam à cause du camouflage, de l'égarement, de la déformation, de la dissuasion, et des fausses allégations contre la religion de l'Islam, disant que c'est une religion barbare, sauvage et arriérée.

En résumé, appeler à Allah dans ces pays est une affaire d'un extrême importance à cause de ce qui en résulte comme bénéfices et guidée pour la création, en particulier lorsque la sincérité, la véracité,

et la patience sont présentes chez le prêcheur. Sans aucun doute, par la permission d'Allah, de bonnes conséquences en découleront. Cependant, il est obligatoire pour ce prêcheur que sa *da'wa* ait un effet et de l'influence, et ceci ne se produit qu'avec un homme qui possède science et clairvoyance. Un homme qui connaît sa religion avec les preuves et qui a la capacité d'y appeler et de réfuter les arguments fallacieux qu'il rencontre, qui peut pratiquer ce qu'Allah lui a rendu obligatoire. Et tout ceci, c'est-à-dire la permission de se rendre là-bas pour la *da'wa*, est conditionné par le fait que le prêcheur à Allah se sente en sécurité face aux tentations, car s'il craint des tentations pour sa religion, ou s'il craint pour lui-même de tomber dans ce qu'Allah a interdit, il ne lui est pas permis de voyager là-bas même si c'est pour la *da'wa*.

Question 9 : Y a t-il une différence entre le fait de résider une courte ou une longue période de temps dans les pays dont il est obligatoire de faire *Al-Hijrah* ?

Réponse : Quiconque se trouve dans le cas où *Al-Hijrah* lui est obligatoire, il est de son devoir de se précipiter de l'accomplir, et il ne lui est pas permis de la retarder alors qu'il a la capacité de la faire, même pas un jour, car s'il la retarde sans excuse, et si la mort le saisit avant d'avoir fait *Al-Hijrah*, et bien il meurt, et nous cherchons refuge auprès d'Allah, en pécheur commettant un grand péché. Allah dit:

« Lorsque les Anges enlèvent l'âme de ceux qui se sont fait du tort à eux mêmes, ils (leur) disent : "Dans quel état étiez-vous ? " – Ils disent : "Nous étions faibles sur terre". (Alors les Anges) leur répondent : "La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? " Voilà ceux dont la fin sera l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! » (An-Nisa : 97).

Question 10 : Est-il permis au *Muhajir* de retourner dans les pays dont il a fait *Al-Hijrah* s'ils deviennent des pays Musulmans?

Réponse : Il n'est pas permis à celui qui a fait *Al-Hijrah* d'un pays d'y retourner même s'il devient par la suite un pays musulman, et la preuve de cela réside dans ce qui s'est produit avec les Compagnons du Messager d'Allah qui ont quitté la Mecque lorsqu'elle était une terre de mécréance et de *shirk*, puis lorsque la Mecque fut conquise et devint pays d'Islam, on a interdit à ceux qui l'avaient quittée d'y résider et de s'y installer, et il ne leur fut permis de s'y installer que pendant 3 nuits après les rites du *Hajj*, afin qu'ils puissent régler leurs affaires, comme cela est mentionné dans le hadith de Al 'Ala Ibn Al-Hadrami, qui rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : *"Le Muhajir reste trois nuits après avoir accomplit les rites"*. Ce hadith a été rapporté par Al-Bukhari et Muslim, Abu Dawud, At-Tirmidhi, Ibn Majah, et d'autres.

Aussi, l'avis qu'il n'est pas permis au *Muhajir* de retourner dans le pays dont il a fait *Al-Hijrah*, et qu'il ne lui est pas permis d'y résider est l'avis de la majorité des gens de science, la preuve étant le hadith de Al 'Ala Ibn Al-Hadrami.

Question 11 : Quel est le jugement le retour du *muhajir* dans le pays dont il a fait la *Al-Hijrah* dans le but de visiter ses parents, et quelle en est la condition?

Réponse : Il n'est pas permis pour au *muhajir* de retourner dans son pays dans le but de visiter les proches en raison de ce qui a précédé (comme éclaircissements des tentations et dangers), sauf si son but est de les appeler à l'Islam s'ils sont mécréants, qu'il espère qu'ils vont embrasser l'Islam, et qu'il n'y a aucun autre moyen de les y appeler si ce n'est en allant les voir et en les rencontrant directement.

Il n'y a pas de problème en ce cas, à condition qu'il se sente à l'abris face aux tentations, et il doit

également être qualifié pour les appeler, connaître sa religion avec les preuves et connaître ce dont ses proches ont besoin afin de les y appeler. Dans cette situation, cela est acceptable, il peut y aller pour quelques jours, sans sortir du jugement législatif relatif au voyageur, sans y résider ni s'y installer. De même, si ses proches sont des Musulmans désobéissants, il peut y aller pour les appeler et les encourager à quitter ce pays. Cependant, nous tenons à souligner que s'ils sont Musulmans, et qu'il est capable d'arranger une rencontre dans un pays Musulman, comme durant le *Hajj* ou la *'Umra*, cela serait une bonne chose.

Nous rappelons également à nos frères qui ont fait *Al-Hijrah* le danger qu'il y a à retourner dans les pays de mécréance, car il est possible qu'il ait envie d'y rester et oublie qu'il en avait fait *Al-Hijrah*, sa foi peut baisser et au bout du compte, il peut désirer rester là-bas. Cela se trouve également dans le hadith de Abi Sa'id rapporté par Al-Bukhari et Muslim dans lequel le Prophète (ﷺ) nous a informé de cet homme des Bani Israïl qui avait tué 100 personnes, puis il fut guidé par un savant auquel il lui demanda une *fatwa*, ce dernier lui dit alors qu'il y avait un repentir pour lui (possible) et il lui dit: *"et ne retourne pas dans ton pays, car c'est un pays de mal"*. Il est donc du devoir de celui qui a quitté ces pays de prendre garde et de ne pas y retourner afin de ne pas faiblir, et que son intention ne change pas, et c'est l'aide d'Allah que nous recherchons.

Question 12 : Quel est le jugement quant au Musulman qui quitte son pays vers les pays des mécréants dans le but de visiter ses proches, et quelle en est la condition, et quel est le jugement sur la personne qui s'y rend pour obtenir la citoyenneté des mécréants?

Réponse : La réponse est similaire à la réponse de la question précédente. A la base, cela n'est pas permis, sauf si le but principal est de s'y rendre afin de les appeler, selon la condition précédemment citée, alors c'est bon. Et si le but du voyage est d'obtenir la citoyenneté des mécréants, et bien cela est d'autant plus interdit, et la louange est à Allah, les gens de science ont émis des *fatawa* sur l'interdiction d'acquérir la citoyenneté des mécréants à cause de ce que cela comporte comme soumission et acceptation de leurs jugements.

Question 13 : Certains frères ont été trompés par le diable et ils pensent que *Al-Hijrah* ne peut être accomplie que dans le Royaume d'Arabie Saoudite, ou bien ils ne veulent la faire que là-bas, malgré les difficultés bien connues que cela implique, donc quel est votre conseil pour ces gens?

Réponse : Ce dont nous conseillons nos frères c'est qu'ils craignent Allah, et qu'ils se précipitent pour fuir les tentations, afin de préserver leur religion. Nul doute que l'Arabie Saoudite fait partie des meilleurs pays Islamiques et ce dû à l'abondance de bien là-bas, cependant, c'est une faute de la part du Musulman de retarder le fait de quitter le pays de mécréance et la fuite avec sa religion, avec pour argument qu'il est toujours en train de procéder et de poursuivre (les démarches) afin d'entrer en Arabie Saoudite et y résider. Cette excuse n'est pas acceptée du fait que les pays Musulmans dans lesquels le mal est moindre et moins intense comparé aux pays de mécréance, sont vastes et nombreux, et Allah dit dans Son Livre:

« Ô Mes serviteurs qui avaient cru! Ma terre est bien vaste. Adorez-Moi donc » (Al-'Ankabut : 56)

« Lorsque les Anges enlèvent l'âme de ceux qui se sont fait du tort à eux mêmes, ils (leur) disent : "Dans quel état étiez-vous ? " – Ils disent : "Nous étions faibles sur terre". (Alors les Anges) leur répondent : "La terre de Dieu n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? " » (An-Nisa : 97)

Il est donc du devoir du Musulman, en tout premier lieu, de s'empresser de quitter les pays des mécréants afin de se rendre dans les pays Musulmans qui sont faciles d'accès puis, après cela, il est bon qu'il lutte afin d'avoir une résidence permanente dans les meilleurs endroits qui contiennent

moins de maux. L'Arabie Saoudite contient beaucoup de bien, de même que le Yémen, surtout dans ses parties rurales et dans ses villages où il y a beaucoup de bien. Quant aux autres pays Musulmans, malgré les calamités qui y existent, il n'y a aucun doute qu'il n'y a aucune comparaison entre eux et les pays de mécréance. Il est donc du devoir du Musulman de se précipiter afin s'échapper avec sa religion. Car si aujourd'hui il a une intention correcte et cherche fortement (à faire *Al-Hijrah*), qui peut lui dire que (demain) il ne va pas faiblir dans sa détermination même s'il lui devenait possible d'aller en Arabie Saoudite, car les cœurs sont entre les doigts de Ar-Rahman?

Dans ces pays, la personne peut-elle se sentir protégée et être sûre de ce qui lui arrivera le lendemain ? Aujourd'hui, il est en bonne santé, mais qui lui dit que quelque chose ne lui arrivera pas demain ? Aujourd'hui il a de l'argent afin faire *Al-Hijrah* et voyager (dans ce but), mais qui lui dit comment sera sa situation quelques jours après ? Aujourd'hui il a la possibilité de voyager dans de nombreux pays Musulmans sans obstacles, mais il ne sait pas ce qui va se passer pour lui quelques jours après. Alors précipitez-vous! Précipitez-vous! Sauvez-vous! Sauvez-vous! Allah dit dans Son Noble Livre:

« Précipitez-vous pour accomplir de bonnes œuvres » (Al-Baqarah : 148),

Et le Prophète (ﷺ) a dit : *« Précipitez-vous d'accomplir de bonnes oeuvres avant que ne surviennent des tentations qui sont comme les ténèbres de la nuit; un homme sera croyant le matin, et mécréant le soir, ou croyant le soir et mécréant au matin, il vendra sa religion pour une part de la vie d'ici-bas »*. Muslim a rapporté ce hadith d'après Abu Hurayra. C'est donc ce que nous conseillons à nos frères, et c'est l'aide d' Allah que nous recherchons.

Question 14 : Certains frères vivent des années dans les pays mécréants, prétextant qu'ils préparent *Al-Hijrah*, et lorsqu'on les interroge sur cela, ils donnent comme condition d'avoir une grande somme d'argent afin d'acheter les choses nécessaires, comme une maison et une voiture. D'un autre côté, il y a des frères qui donnent comme unique condition de posséder le montant du billet (comme argent), et ceux-là sont une minorité. Donc qu'est-ce qui est correct, et est-ce que cela est considéré comme une préparation financière pour *Al-Hijrah* ?

Réponse : Il a été dit dans la réponse à la question précédente que nous conseillons aux frères de se précipiter à quitter ces pays car la personne ne sait pas ce qui adviendra de lui aujourd'hui ou demain, ni ce qui va lui arriver dans les semaines ou mois à venir. Donc ces gens, s'ils font partie de ceux pour qui *Al-Hijrah* est obligatoire, et bien il est obligatoire de se hâter de le faire. Et dans le futur, ils ne seront pas dépourvus de subsistance, car celui qui quitte les pays de mécréance par obéissance à Allah et Son Messager et pour se sauver avec sa religion des tentations, en étant sincère dans sa confiance en Allah et en ayant une bonne opinion d'Allah, Allah ne le laissera pas périr. Et notre Seigneur ne le laissera pas devoir s'en remettre à Sa création (c-à-d aux gens), car Allah est miséricordieux envers Ses serviteurs, et notre Seigneur sera conforme à la bonne opinion qu'a de Lui Son serviteur, et Il lui facilitera les choses et lui accordera sa subsistance d'où il ne s'attendait pas, ainsi que notre Seigneur l'a promis dans Sa Parole:

« Et quiconque craint Allah, il lui donnera une issue favorable, et lui accordera Ses dons par [des moyens] sur lesquels il ne comptait pas » (At-Talaq : 2-3),

« Quiconque craint Allah, Il lui facilite les choses » (At-Talaq : 4)

Et At-Tirmidhi a rapporté avec une chaîne de transmission *hasan,* d'après 'Umar : J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire: *« Si vous faisiez confiance à Allah comme il se doit, Il vous donnerait votre subsistance comme Il donne la subsistance aux oiseaux. Ils partent au début du jour le ventre vide, et ils reviennent à la fin de la journée le ventre plein. »*

Ainsi, les oiseaux partent le matin en ayant faim, et ils ne reviennent pas à leur nid en fin de journée sans que leur ventre ne soit rempli. De même, nous devons regarder les Compagnons du Messager d'Allah qui ont laissé leurs biens et leurs demeures, accomplissant *Al-Hijrah* pour Allah et son Messager (ﷺ), lorsqu'ils sont arrivés à Médine, beaucoup d'entre eux ne possédaient rien; est-ce qu'Allah les a laissés périr ? La réponse est: non. Allah, notre Seigneur, leur a donné une bonne subsistance, Il leur a accordé de très grandes victoires et de nombreux butins de guerre, ils possédèrent la vie d'ici-bas, dirigèrent le monde, et devinrent les gens les plus fortunés. C'est ce que nous conseillons à nos frères.

Question 15 : Prendre l'argent des mécréants (aides sociales) a rendu les Musulmans paresseux quant au fait d'accomplir *Al-Hijrah*. Ceci, car s'ils travaillent, ils tombent dans des actes interdits (donc ils ne travaillent pas et touchent les aides sociales), et s'ils accomplissent *Al-Hijrah*, ils ont peur de la pauvreté. Ils prétendent aussi qu'avec cet argent ils ont la capacité de vivre aisément et de pratiquer leur religion. Quel est votre conseil pour ces gens, et est-ce que *Al-Hijrah* fait partie des moyens apportant la subsistance, et quelle est la preuve de cela, et est-ce que les rites qu'accomplissent les salafis là-bas (au niveau de leur religion, c-a-d ce qu'ils peuvent accomplir) sont considérés comme étant la mise en pratique de leur religion?

Réponse : Les trésors du ciel et de la terre sont dans les Mains d'Allah, et Il garanti la subsistance à Ses serviteurs, comme Il le dit dans Son Livre:

« Il n'y a point de bête sur terre dont la subsistance n'incombe à Allah qui connaît son gîte et son dépôt; tout est dans un Livre explicite. » (Hud : 6),

« Que de bêtes ne se chargent point de leur propre nourriture! C'est Allah qui les nourrit ainsi que vous. Et c'est Lui l'Audient, l'Omniscient » (Al-'Ankabut : 60),

« Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. Je ne cherche pas d'eux une subsistance; et Je ne veux pas qu'ils me nourrissent. En vérité, c'est Allah qui est le Grand Pourvoyeur, Le Détenteur de la force, l'Inébranlable. » (Adh-Dhariyat : 56-58).

Il est donc du devoir de chaque Musulman de savoir que sa subsistance a déjà été déterminée et a été écrite dans un livre auprès d'Allah 50 000 ans avant qu'Il ne crée les cieux et la terre, et que cela a également été écrit alors qu'il était dans le ventre de sa mère: sa subsistance a été écrite, sa durée de vie, ses oeuvres, et son malheur ou bonheur. De même, le Prophète (ﷺ) a dit : *« Certes l'Esprit Saint (Jibril) m'a inspiré que nulle âme ne mourrait sans avoir atteint toute sa subsistance et sa durée de vie, donc craignez Allah et faites ce qui est bien en recherchant la subsistance. »*

Donc la seule subsistance qui parviendra au serviteur est celle qui lui a été écrite, donc il est de son devoir de lutter afin d'être pieux et de se hâter de faire des actes d'obéissance. Et il ne lui est pas permis de penser que sa piété et son application de ce qu'Allah a ordonné va diminuer sa subsistance, et que son laxisme et sa négligence, et son instabilité dans sa religion seront une raison pour l'accroissement de sa subsistance.

Il est de notre devoir à tous de savoir que *Al-Hijrah* pour la face d'Allah est un des plus grand moyen de subsistance, ainsi qu'Il l'a dit dans Son Noble Livre:

« Et quiconque émigre dans le sentier d'Allah trouvera sur terre maints refuges et abondance. » (An-Nisa : 100).

Donc quiconque accomplit *Al-Hijrah* pour la Face d'Allah en recherchant la satisfaction d'Allah, Allah lui a fait une bonne promesse : la subsistance, l'aisance et le confort, ce qui sera un moyen de rendre ses ennemis furieux, ***« maints refuges »*** c'est-à-dire que ce sera un moyen de rendre ses

ennemis furieux. Il est donc du devoir de chaque Musulman de demander à Allah de Ses bienfaits, de placer sa confiance en Lui, de se suffire de Lui, et d'être modeste, car s'il considère Allah comme lui étant suffisant, et s'il lutte pour être modeste, Allah le rendra capable d'être modeste.

Quant à la question: “est-ce que les rites qu'accomplissent les salafis là-bas (au niveau de leur religion, c-a-d ce qu'ils peuvent accomplir) sont considérés comme étant la mise en pratique de leur religion ?”. La réponse est que le fait de résider dans les pays des mécréants, et le jugement sur cela a déjà été abordé, après avoir examiné ce qui a précédé, vous serez capables si Allah veut de donner un jugement sur nos frères.

Question 16 : Certains étudiants en science qui ont profité du fait d'apprendre au Yémen et en Arabie Saoudite avec *Ahl Sunna wal Jama'a* sont retournés dans les pays des mécréants pour la *da'wa*, cependant, leurs actes montrent qu'ils y sont retournés pour l'argent. Quel est votre conseil ?

Réponse : Il n'y a aucun doute que l'appel à Allah a un statut significatif, et est considéré comme étant un honneur pour le Musulman, pour celui qui est sincère envers Allah, car une grande récompense lui est destinée. Et il est du devoir du prêcheur qu'il n'échange pas ce qui est le meilleur pour ce qui est moins bon, et il est de son devoir de savoir que son erreur n'est pas comme l'erreur de quelqu'un d'autre, car celui qui sait n'est pas comme celui qui ne sait pas. Donc celui qu'Allah a honoré de la science, lorsqu'il fait quelque chose de blâmable, son châtiment n'est pas comme le châtiment de l’ignorant, lequel, s'il avait su ce que l'étudiant ou le prêcheur sait, n’accomplirait peut-être pas cet acte interdit.

Allah a également dit dans Son Noble Livre, en menaçant Son Prophète Muhammad que s'il penchait vers les mécréants, et s'inclinait vers eux - or il est loin de l’avoir fait - et bien Allah lui doublerait son châtiment :

« Ils ont failli te détourner de ce que Nous t'avions révélé, (dans l'espoir) qu'à la place de ceci, tu inventes quelque chose d'autre et (l'imputes) à Nous. Et alors, ils t'auraient pris pour ami intime Et si Nous ne t'avions pas raffermi, tu aurais bien failli t'incliner quelque peu vers eux. Alors Nous t'aurions certes fait goûter le double (supplice) de la vie et le double (supplice) de la mort; et ensuite tu n'aurais pas trouvé de secoureur contre Nous. » (Al-Isra : 73-75).

Donc il est du devoir de ces gens de craindre Allah et de savoir qu'Allah sait ce qui est secret et ce qui est caché, et qu'Allah sait ce que contiennent les poitrines, et qu'Allah connaît la trahison de l'œil et ce que cachent les cœurs. Donc s'ils se sont rendus là-bas avec pour prétexte d'appeler à Allah, alors qu'en réalité leur but est d'amasser de l'argent et de jouir des plaisirs de cette vie, ils doivent savoir qu'ils ne trompent qu'eux-mêmes, et qu'ils ne font du mal qu'à eux-mêmes. De même, nous leur rappelons la Parole d'Allah :

« Ils se cachent devant les gens, mais ils ne se cachent pas devant Allah. Or, Il est avec eux lorsque la nuit venue, ils disent des choses qu’Allah n’agrée pas. Et Allah cerne parfaitement (par Sa science) ce qu’ils font » (An-Nisa : 108).

Nous leur conseillons donc de craindre Allah et d’accomplir leurs oeuvres sincèrement pour Allah, et, soit ils restent là-bas pour appeler à Allah, en étant sincères et luttant pour transmettre, soit ils quittent ces terres et retournent vers les pays Musulmans, et ce faisant ils seront un bon exemple pour leurs frères. Et s'ils ne font pas cela, par Allah, nous craignons pour eux les tentations dans leur religion, et nous craignons qu'Allah ne bénisse pas leur science et leurs biens, car le Prophète (ﷺ) a dit, comme il est rapporté par At-Tirmidhi, d'après Ka'b Ibn Malik:

« Deux loups affamés lâchés dans un troupeau de moutons ne sont pas plus destructeurs que la destruction (engendrée par) le désir de l'individu pour les biens et le statut social, sur sa religion. »

C'est un hadith authentique.

At-Tirmidhi rapporte également avec une chaîne de transmission *hasan*, d'après Ka'b Ibn 'Iyad qui a dit : *« J'ai entendu le Prophète dire: "Certes pour chaque communauté il y a une fitna, et la fitna de ma communauté est l'argent". »*

Nous leur conseillons donc d'être satisfaits de ce qu'ils ont et de lutter pour appliquer ce qu'ils savent, et de prendre garde d'avoir de l'avidité pour cette vie d'ici-bas, et d'entrer en compétition entre eux pour elle. Et si on leur accorde une petite subsistance dans les pays d'Islam, avec le fait qu'Allah leur accorde le bienfait d'acquérir la science et de la mettre en pratique et de se maintenir ferme sur le Religion, et bien par Allah, ils seraient dans un état de prospérité et de succès dont le Prophète (ﷺ) nous a informés dans sa parole: *« Celui qui a réussi est celui qui a embrassé l'Islam et sa provision (consiste en) ce qui lui suffit simplement pour vivre, et Allah fait qu'il soit satisfait de ce qui lui parvient. »* Muslim a rapporté ce hadith de 'Abdullah Ibn 'Amr Ibn Al 'As. Notre conseil donc envers ces gens est qu'ils craignent Allah.

Et notre conseil n'est adressé qu'à celui qui est ainsi (le prêcheur sincère), (et non à) celui qui s'est concentré sur le fait d'amasser de l'argent, et s'est focalisé sur le fait de rester dans les pays de mécréance pour cette raison, alors qu'en même temps il apparaît (devant les autres) comme s'il ne voulait aller dans ces pays que pour la *da'wa*. Nous conseillons également à tous les frères d'avoir une bonne opinion de leurs frères et de prendre garde de penser du mal des prêcheurs et des étudiants en science à partir de rien d'autre que des doutes et présomptions, sans preuve distincte et claire et sans signes évidents qui montrent que c'est ce dont ils ont eu l'intention car Allah dit dans Son Noble Livre:

« Ô vous les croyants ! Evitez de trop conjecturer (sur autrui) car une partie des conjectures est péché » (Al Hujurat:12),

Et le Prophète (ﷺ) a dit, comme il est rapporté par Al-Bukhari et Muslim, d'après Abu Hurayra :

« Prends garde à la suspicion, car la suspicion est la plus fausse des paroles »

Nous demandons à Allah, la sécurité et le salut, et nous cherchons refuge auprès d'Allah contre tout acte que notre Seigneur n'aime pas et dont Il n'est pas satisfait.

Question 17 : Certains salafis voyagent d'un pays de mécréance vers un autre pays de mécréance, avec pour argument que la *da'wa salafiya* est plus forte là-bas, comme ceux qui vont de France en Angleterre, et ne font pas *Al-Hijrah* vers un pays musulman. Cette pratique est-elle permise selon la législation, et quel est votre conseil ?

Réponse : Si ceux qui font cela sont capables de faire *Al-Hijrah* vers un pays d'Islam, et bien leur acte ne leur bénéficie en rien et cela ne les éloigne pas de la désobéissance et du péché. Et s'ils ne sont pas dans la capacité de faire *Al-Hijrah* vers une terre d'Islam, et qu'ils font partie des gens qui ont des excuses, ceux qui ont été précédemment cités dans la réponse à la sixième question, et bien cet acte est acceptable. C'est une bonne chose et cela une base dans la Sunna, car certains Musulmans firent *Al-Hijrah* de la Mecque sous l'ordre du Prophète (ﷺ) vers *Al-Habasha*. Donc, dans le fait de se déplacer d'un pays de *shirk* à un autre qui contient moins de maux et moins de danger pour le Musulman, on dit comme le poète : "Dans le mal il y a le choix * Soit compatissant car il y a un mal qui est moindre que l'autre".

Ceci, si l'Angleterre contient effectivement moins de mal et moins de danger pour le Musulman que la France, sinon, leur acte n'est qu'une difficulté pour eux-mêmes dans le fait de parcourir de longues distances, et de déménager, et nous recherchons l'aide d'Allah. Ceci, comme vous venez de

l'entendre, uniquement s'ils ne sont pas capables de faire *Al-Hijrah* vers les pays d'Islam.

Question 18: Un homme veut faire *Al-Hijrah* mais ses parents ont besoin de lui, que doit-il faire ?

Réponse : Il doit s'évertuer à les convaincre de faire *Al-Hijrah* s'ils sont Musulmans, faire montre d'esprit et utiliser des moyens astucieux afin de les convaincre de partir, et s'ils sont mécréants, il doit lutter pour les appeler à l'Islam et les sauver de la condition dans laquelle ils se trouvent. Cependant, s'il a vraiment peur pour lui-même et qu'ils refusent de partir, il est alors de son devoir de se sauver et de s'enfuir avec sa religion, et de s'éloigner des tentations, et il ne doit pas être comme la bougie qui se consume elle-même pour éclairer les autres, car avant tout autre chose, il lui est ordonné de se sauver lui-même et il lui est ordonné d'être droit vis-à-vis de la religion d'Allah, comme notre Seigneur l'a dit :

« Demeure sur le droit chemin comme il t'est commandé, toi et ceux qui sont revenus (à Allah) avec toi. » (Hud : 112)

Question 19 : Certains frères, lorsqu'ils quittent la France ou d'autres pays de mécréance, partent avec l'intention de rechercher la science et n'attachent pas d'importance au fait de faire *Al-Hijrah*, et lorsqu'il lui est demandé: “es-tu un *muhajir* ?”, il répond : “ je veux rechercher la science, quant à *Al-Hijrah*, j'y réfléchirai par la suite si Allah veut”. Il se peut qu'il retourne dans le pays de mécréance à n'importe quel moment, que dites-vous à ce propos?

Réponse : La chose la plus importante est qu'il quitte les pays mécréants afin qu'il puisse se sauver avec sa religion, et il est de son devoir d'être fermement déterminé à ne pas résider dans les pays de mécréance, quels qu'ils soient. S'il fait cela, il sera exempt de péché par la Permission d'Allah et il préservera sa religion.

Quant à la question: “est-ce qu'il a pour intention, dans son départ, *Al-Hijrah* ou bien s'éloigne t-il simplement des tentations avec sa religion sans l'intention de *Al-Hijrah* ?”. Certains des savants conseillent de partir et fuir avec sa religion sans avoir l'intention de *Al-Hijrah*, par crainte qu'il arrive dans les pays d'Islam et ne puisse y rester, et si cela se produit, il pourra retourner vers la terre qu'il a quittée, contrairement au fait qu’il parte avec l'intention de *Al-Hijrah*, car il ne pourrait plus y retourner. Ceci est la cause de cet avis, en raison des nombreux obstacles qui sont connus et qui ont été placés au devant des musulmans.

Le second avis connu sur ce sujet est qu'il est meilleur d'avoir l'intention de *Al-Hijrah* car le Prophète (ﷺ) et Ses Compagnons ont fait *Al-Hijrah* de l'endroit le plus aimé d'Allah, la Mecque. Et nul doute que cet avis apparaît comme étant le plus proche de la vérité et le plus juste. Aussi, nous avons rappelé que celui qui place sa confiance en Allah, qui a une bonne opinion d'Allah et qui est sincère dans son intention de fuir avec sa religion les tentations, (et bien) Allah est généreux et ne laissera pas Son serviteur périr et devoir s'en remettre aux gens, et ne l'abandonnera pas, Il est, Glorifié et Exalté, au-dessus de cela. De même, Allah lui a promis l’aide et la victoire, de lui faciliter les choses, même si toute chose sur terre venait à ruser contre lui.

Il y a donc un méfait apparent à ne pas avoir l’intention d’accomplir *Al-Hijra* lorsque le musulman part, car à la moindre difficulté il reprendra ses affaires et repartira vers les pays de mécréance. Ce que nous conseillons à nos frères est qu’ils partent avec l’intention *d’Al-Hijra* et qu’ils regardent ceux qui sont partis avant eux, Allah les a-t-il abandonnés ? Non, au contraire ils vivent dans des pays musulmans avec honneur, respect et bien-être, et il leur a été donné la science et la pratique de cette science

Donc nous demandons à Allah qu'Il nous accorde ainsi qu'à vous le succès dans le fait de Lui obéir

et d'obéir à Son Messager. Nous demandons à Allah le pardon, et le salut dans la religion, dans cette vie et dans l'au-delà. Nous demandons à Allah de nous mettre, ainsi que vous, parmi ceux qui orientent (les autres) par la vérité et qui établissent la justice par cela. La Louange est à Allah, Seigneur de l'univers, et que la prière et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, sa Famille et tous ses Compagnons.